



Versement

1611 W 1 - 31

Identification :

Intitulé/ Analyse : Réseau routier du Département de l'Aube. - Classement et déclassement : rapport du Président du Conseil général, décisions de la commission permanente du Conseil départemental. Enquête d'utilité publique : enquête parcellaire, arrêté préfectoral, pièces annexes (plans).

Dates extrêmes : 1958-2008

Importance matérielle : 1.15 ml

Contexte

Service producteur : Direction départementale de l'Équipement
Aube. Conseil général. Direction du génie civil et
des transports

Aube. Conseil général. Direction des routes et du
logement. Service des affaires juridiques

Service versant : Aube. Conseil général. Direction des routes et du
logement. Service des affaires juridiques

N° d'entrée du versement : 57192

Date d'entrée du versement : 2013

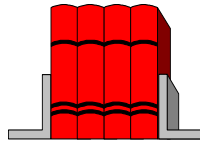
Conditions d'accès aux documents

Début communicabilité : immédiate

Fin communicabilité : ~

Contrôle de la description

Date de rédaction de l'inventaire : juin 2018



Présentation

Présentation des services producteurs

Histoire administrative

Histoire administrative du service

La Direction départementale de l'Équipement (DDE)

L'année 1967 voit la création d'un grand ministère de l'Équipement, à partir de la fusion entre le ministère des Travaux publics et des Transports, et celui de la Construction. Ce ministère s'appuie sur le corps des ingénieurs des Ponts et Chaussées, et des ingénieurs des travaux publics de l'État.

L'Équipement s'organise très rapidement et les services extérieurs refondus donnent naissance aux Directions départementales de l'Équipement (DDE.)

Dans le contexte issu de la première décentralisation (les lois de décentralisation votées entre 1982 et 1985), la DDE est un service technique d'aménagement à la disposition de l'État pour conduire ses politiques, et des collectivités territoriales pour les missions qu'elles lui confient.

La DDE intervient dans les principaux domaines suivants :

- aménagement routier, entretien et exploitation des routes et de la sécurité ;
- urbanisme, habitat et construction ;
- maîtrise d'œuvre et conduite d'opération en matière de voirie et de réseaux divers, aménagement urbain et de bâtiment ;
- gestion du patrimoine aéronautique civil et militaire ;
- transports terrestres.

Dans le cadre de la première décentralisation, le Conseil général de l'Aube crée une direction afin d'assumer les nouvelles missions dévolues au Département.

La direction du génie civil et des transports

Dès 1988, la direction du génie civil et des transports, placée sous l'autorité directe du président du Conseil général, est chargée du domaine routier.

Elle est composée de cinq services :

- le service programmation, gestion des subventions ;
- le service d'études techniques, chargé des études routières ;
- le service informatique, responsable de l'informatisation du service ;
- le service contentieux (concernant le domaine routier départemental) et affaires économiques (chargé de l'instruction des demandes de subventions) ;
- le service transports (scolaires) et affaires foncières (acquisitions de terrains liées aux travaux sur les chemins départementaux).

En 1991, une restructuration de la direction donne naissance à la direction des routes et du logement.

La Direction des routes et du logement

Ses services ont pour mission de veiller à la mise en application de la politique départementale définie dans les domaines relatifs à l'aménagement du territoire, l'utilisation des ressources énergétiques, et les opérations d'urbanisme.

De 1991 jusqu'en 2006, cette mission se décline en plusieurs volets :

- propriété et responsabilité de 4 200 Km de routes départementales :
 - o élargissement et renforcement des chaussées,
 - o renouvellement des enduits,
 - o entretien et réparations,
 - o entretien des abords ;
- contribution aux routes nationales :
 - o co-financement avec l'Etat et la Région Champagne-Ardenne dans le cadre de grands projets ;
- contribution aux routes communales :
 - o subventions aux communes pour construction de bordures de trottoirs et caniveaux.

Le service affaires foncières et juridiques assure la maîtrise foncière des opérations d'aménagement et d'exploitation de la voirie départementale.

L'acte II de la décentralisation, et plus particulièrement la loi du 13 août 2004 et le décret du 5

décembre 2005, ont conduit l'Etat à se séparer de son réseau de routes nationales au profit des services départementaux. L'application de ces textes est effective au 1er janvier 2006.

Le Département est alors en charge de la construction, de l'entretien et de l'exploitation des routes départementales et des ouvrages d'art sur les routes départementales. Il a également en charge des carrefours et des ronds-points, de la lutte contre le bruit, de la sécurité routière, des dessertes et des déviations.

C'est donc en 2006, qu'une restructuration de la direction des routes et du logement, donne naissance à deux directions, la direction des routes et de l'action territoriale (DRAT) et la direction des aménagements et infrastructures (DAI).

Présentation du service versant

L'acte II de la décentralisation, effective au 1er janvier 2007, a provoqué la réorganisation de la direction des routes et du logement et a donné naissance à 2 nouvelles directions : la direction des routes et de l'action territoriale (présente sur le terrain, spécialisée dans toutes les questions techniques : voirie départementale, logement locatif, aménagement rural, etc.) et la direction des aménagements et infrastructures, tournée vers les grands investissements et projets.

Le Service « Affaires Juridiques et gestion du domaine public », de la DRAT, assure la maîtrise foncière des opérations d'aménagement et d'exploitation de la voirie départementale. Il est également chargé des affaires contentieuses et celles liées aux autorisations d'occupations privatives du domaine routier départemental.

Présentation du contenu du versement

Intérêt du versement

Les décisions de la commission permanente du Département apportent des éléments en vue de la constitution d'un historique du réseau routier départemental de l'Aube.

Aussi, ce classement est à rapprocher des versements du conseil départemental :

- o 1349 W : Aménagement et gestion des routes départementales : transactions foncières réalisées par le Département ;
- o 1350 W : Aménagement et gestion des routes départementales : contentieux liés à l'aménagement, la gestion et l'exploitation des routes départementales ; dégradations occasionnées aux routes départementales lors de l'aménagement du barrage réservoir Aube ; projets des autoroutes A5 et A26 ;
- o 1385 W : Travaux d'équipement routiers et touristiques ;
- o 1478 W : Contentieux liés à l'aménagement, la gestion et l'exploitation des routes départementales ;
- o 1537 W : Voirie départementale: transactions foncières.

Afin de prolonger la réflexion, on pourra également consulter les versements axés sur le réseau routier, transférés par l'Équipement ou Direction des Territoires (comme le 1512 W).

Tris et éliminations pratiqués

Aucun tri n'a été pratiqué dans ce versement.

Mode de classement adopté

Le service versant a classé ces dossiers par service local d'aménagement, puis par communes.



CONDITIONS D'ACCES AU FONDS

Conditions générales d'accès aux archives publiques

La loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs précise et garantit le droit de toute personne à l'information. A ce titre, certains dossiers sont communicables immédiatement.

Le législateur définit des «secrets absolus» (article 6). Dans ce cas, les documents administratifs dont la consultation porterait atteinte à l'un des secrets protégés par la loi ne

sont pas communicables au sens de la loi du 17 juillet 1978. Ils sont communicables au terme des délais et dans les conditions fixées par la loi du 3 janvier 1979 sur les archives.

Il définit également des « secrets relatifs » (article 6). Dans ce cas, seule la personne directement concernée par les documents peut les consulter. Dans tous les autres cas, l'accès à ces documents se fait sur le fondement de la loi du 15 juillet 2008 en vertu des articles 17 et 18.

La loi Archives n° 2008-696 instaure le principe de la libre communicabilité des archives publiques à toute personne, et révisé les délais spéciaux. Les délais spéciaux sont désormais (suivant le contenu du document) :

-de 25, 50 et 75 ans à compter de la date du document ; le délai de 100 ans tel que le fixait la Loi Archives n° 79-18 étant toujours applicable dans le cas de dossiers ou d'actes mettant en cause des mineurs.

-de 100 et 120 ans à compter de la date de naissance de la personne ou de 25 ans à compter de la date de décès de la personne.

Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

Conditions d'accès au fonds

Aux termes de la loi n°2008-696 sur les archives, les dossiers sont communicables.



Plan de classement

<i>N° Articles</i>	<i>Description</i>	<i>Dates extrêmes</i>
1 - 8	Service local d'aménagement de Bar-Sur-Seine.	1984-1993
9-12	Service local d'aménagement de Brienne-Le-Château	1958 - 1994
13	Service local d'aménagement d'Ervy-le-Châtel	1984
14-17	Service local d'aménagement de Nogent-Sur-Seine	1984 - 1995
18-30	Service local d'aménagement de Troyes	1969-2008
31	Chemins départementaux	2008

1611 W 1 ~ 31 Réseau routier du Département de l'Aube.
 Classement et déclassement : rapport du Président du Conseil général,
 décisions de la commission permanente du Conseil départemental ;
 Enquête d'utilité publique : enquête parcellaire, arrêté préfectoral, pièces
 annexes (plans).

1611 W 1 - 8 Service local d'aménagement de BAR-SUR-SEINE.

1984 - 1993

1611 W 1	BUXEUIL / COURTERON. Route nationale 71 (de DIJON à TROYES). -Classement et déclassement dans le réseau départemental de la section déviée entre BUXEUIL et COURTERON).	1985 - 1985
1611 W 2	FOUCHERES. - Classement des chemins «du Paty » et « des Huit Journaux »; Déclassement d'une section du Chemin CD n° 81	1990 - 1990
1611 W 3	JUVANCOURT. - Classement et Déclassement CD 55 B.	1984 - 1984
1611 W 4	POLIGNY. - Déclassement du CD 57A entre l'autoroute A26 et le CD 81 (Aliénation au profit de l'Association Foncière)	1990 - 1990
1611 W 5	ROUVRES-LES-VIGNES. - Classement dans la voirie départementale de la « Rue du Haut »; déclassement d'une section de la RD 47.	1993 - 1993
1611 W 6	RUMILLY-LES-VAUDES. - RD 85 : Ancien plan (CD 85 des Noës-près-Troyes à Rumilly-les-Vaudes)	1993 - 1993
1611 W 7	VAUDES. - Classement dans la voirie départementale du Chemin des Ruelles; Déclassement de la section RD 185 : de la RD 93 à la RN 71.	1992 - 1992
1611 W 8	VILLE-SUR-ARCE. - Classement et déclassement d'une partie du CD 104.	1984 – 1984

1611 W 9 - 12 Service local d'aménagement de Brienne-Le-Château
--

1958 - 1994

1611 W 9	BRIENNE-LE-CHATEAU. - CD 130, classement dans la voirie départementale d'une rue bordant la Place de la République	1958 - 1958
1611 W 10	BRIENNE LE CHATEAU. - Déclassement de la route départementale 130 (entre Brienne et Crespy); classement de la Voie nouvelle entre Crespy et RD 102 (Territoire de Crespy et Morvilliers) sous RD 2a.	1994 - 1994
1611 W 11	NOZAY. - CD 8. Classement de l'emprise du nouveau tracé; Déclassement d'une partie de l'ancien tracé	1983 - 1983
1611 W 12	TORCY-LE-PETIT. - Classement dans la voirie départementale de la Voie St-Père; Déclassement de la RD 136	1993 - 1993

1611 W 13 Service local d'aménagement d'Ervy-le-Châtel

1984-1984

1611 W 13	MONTFEY. - Classement dans la voirie départementale de l'ex C.V.O. n° 1 dit « Raide de Montfey »	1984 - 1984
-----------	--	-------------

1611 W 14 - 17 Service local d'aménagement de Nogent-Sur-Seine

1984 - 1995

1611 W 14	SAINT-OULPH. - RD 178. Classement de l'emprise du nouveau tracé - Déclassement de l'ancien tracé de ce même CD	1986 - 1986
1611 W 15	OSSEY-LES-3-MAISONS - Classement « Voie de la Ligne » - Déclassement RD 33b	1995 - 1995
1611 W 16	ROMILLY-SUR-SEINE - Classement et Déclassement CD 206 Section isolée rebaptisée RD 164a	1984 - 1990
1611 W 17	ROMILLY-SUR-SEINE - Déclassement section RD 164 (Rue Gornet Boivin) et reclassement en voirie communale	1993 - 1993

1611 W 18 - 30 Service local d'aménagement de Troyes

1969 - 2008

1611 W 18	BREVIANDES et ROSIERES - Déclassement entre le CD 21 (Rue Pasteur à ROSIERES) et la RN 71 (à BREVIANDES)	1985 - 1985
1611 W 19	LA CHAPELLE-ST-LUC : - Déclassement du CD 60A (Territoire de LA CHAPELLE-ST-LUC et de TROYES) - Déclassement du CD 60 (Territoire de LA CHAPELLE-ST-LUC et de STE-SAVINE)	1969 - 1971
1611 W 20	LA CHAPELLE-ST-LUC, LES NOES-PRES-TROYES, SAINTE-SAVINE (Classement de la Rue Sarraïl)	1987 - 1987
1611 W 21	PONT-SAINT-MARIE - Déclassement CD 78b et 78c Classement de « La Voie de la Croix »	1989 - 1989
1611 W 22	ST-JULIEN-LES-VILLAS - CD 21 - Classement et Déclassement Chemins Départementaux (Liste - Classification) (Classement - Déclassement)	1984 - 1984
1611 W 23	Barrage Réservoir Aube - RD 50, 79, 210 et 46 (Communes de Brévonnes, Piney et Unienville) - Echange entre le Département de l'Aube et l'IBRBS)	1990 - 1990
1611 W 24	Barrage Réservoir Seine - Déclassement section RD 43 (à Mesnil-St-Père, Lusigny et Géraudot) - Classement de la nouvelle voie sise à Lusigny, Dosches et Géraudot	1990 - 1990
1611 W 25	BARBEREY-ST-SULPICE - RD 91 - Classement - Déclassement - Aéroport de BARBEREY	1996 - 1996
1611 W 26	BOUILLY - Suite à déviation, reclassement d'une section de la RN 77 en RD 72a	1998 - 1998
1611 W 27	SAINT-GERMAIN - Rectification du tracé du CD 141 - Déclassement du CD 141 - Aménagement d'un carrefour (projet n'ayant jamais abouti)	1987 - 1995
1611 W 28	SAINT-PARRES-AUX-TERTRES - Classement Rocade Sud-Est et Déclassement sections RD 21, 49 et 147)	2008 - 2008
1611 W 29	SAINT-SAVINE - Aliénation au profit de la CAT LA CHAPELLE-SAINT-LUC - Transfert du surplus dans le DP de la CAT (Délaissé Rocade Ouest)	2005 - 2006

1611 W 30	SAINT-THIBAULT - Parc Logistique de l'Aube - Classement de la voie d'accès reliant la RD n° 444 à la RD n° 671	2008 - 2008
-----------	---	-------------

1611 W 31 Chemins départementaux

2008

1611 W 31	Liste - Classification (Classement - Déclassement)	2008 - 2008
-----------	--	-------------